



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2021/022

N°

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Loire-Atlantique (44).

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le préfet de Loire-Atlantique,

VU le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques locales, et notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du vice-amiral d'escadre Olivier Lebas préfet Maritime de l'Atlantique ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Didier Martin préfet de Loire-Atlantique ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint du préfet Maritime pour l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de Loire-Atlantique est délégué à la déléguée ou au délégué à la mer et au littoral de Loire-Atlantique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée ou du délégué à la mer et au littoral, cette délégation peut être exercée par les chefs et responsables de service, de pôle ou de mission de la délégation à la mer et au littoral.

Article 3

L'arrêté interpréfectoral n° 98/108 du 4 décembre 1998 portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Loire-Atlantique est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la préfecture de Loire-Atlantique.

À Brest, le 19/02/2021

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Original signé

Olivier Lebas

À Nantes, le 25/02/2021

Le préfet de Loire-Atlantique,

Original signé

Didier Martin